



MAIRIE



Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 2 juin 2015

Nombre de Conseillers : en exercice : 11 présents : 10 votants : 10

L'an deux mille quinze, le deux juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - François HERMET, 1^{er} Adjoint - Bertrand REVERSAT, 2^{ème} Adjoint - Renée CORDESSE, 3^{ème} Adjoint - Damien ESTÉVENON - Joël PAGÈS - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BRÉMOND - Viviane FEIMANDY - Géraldine VELAY

Absent excusé : Thierry CHARDAYRE -

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE, 3^{ème} Adjoint - Isabelle VIEILLEDENT.

Le compte-rendu de la séance du 7 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU VILLAGE DE CHARMALS

Cinq entreprises ont répondu à la consultation. L'ouverture des plis a eu lieu le 23 avril à 16 h en présence de la commission d'appel d'offres assistée du cabinet d'étude SUD-INFRA et du SDEE pour la partie électrification.

Compte tenu des critères techniques imposés lors de la consultation, il était nécessaire que SUD-INFRA procède à un examen approfondi des offres.

Le 21 mai, SUD-INFRA a communiqué le résultat de cette analyse :

- | | |
|-------------------------------------|------------------|
| • AB TRAVAUX SERVICES (48) a obtenu | 62.66 points/100 |
| • SARL BRUN et FILS (15) | 67.20 |
| • DELMAS (48) | 70.93 |
| • MARQUET TP (15) | 79.53 |
| • SOMATRA (48) | 81.85 |

L'offre de l'entreprise SOMATRA d'un montant total de 174 654,60 € HT a été jugée la mieux-disante selon les critères de jugement de la consultation et a donc été retenue.

Le Maire indique qu'à cela s'ajoutent de nombreux travaux (électrification, éclairage public, etc.), achat de terrain et divers honoraires.

Le montant total des travaux est estimé à 279 076 € HT.

Les subventions directes du SDEE et d'Orange ramènent la dépense pour la collectivité à 232 109 € HT.

Enfin les subventions attendues de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et de la Région sont estimées entre 150 et 160 000 €.

Resterait donc à la collectivité une dépense de l'ordre de 80 000 € à laquelle il convient d'ajouter environ 42 000 € de TVA.

Pour mémoire, l'estimation initiale était de l'ordre de 352 500 € HT.

Le montage financier de l'opération prévoit un emprunt de 100 000 €.

Après un tour de table, le Conseil donne son accord pour l'attribution du marché ainsi que le plan de financement pour l'ensemble de l'opération.

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET POUR L'AMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE DE BEAUREGARD

Avant d'aboutir à l'avant-projet, l'agence d'architecture CONCEPT' Bessières avait proposé plusieurs esquisses pour un gîte familial d'une dizaine de personnes. La dernière esquisse présentée a retenu l'attention du Conseil.

L'estimation des travaux du bâtiment est de l'ordre de 300 000 € HT auxquels s'ajouteront l'assainissement, l'aménagement des abords, la séparation de l'alimentation électrique de l'église (avec sa mise aux normes) et du presbytère, des honoraires, etc...

Sans d'importantes subventions, il n'est pas envisageable de poursuivre le projet.

ÉCHANGE TERRAIN : COMMUNE/M^{me} TAIX

Le document d'arpentage a été présenté au Conseil. L'échange consiste à céder 25 m² de devant de porte à Madame TAIX, contre 25 m² sur le verger lui appartenant afin de permettre l'implantation d'un « local poubelle ».

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour cet échange à frais partagés.

POINT SUR LES TRAVAUX

Pour donner suite à la consultation du « Programme voirie 2015 » concernant le chemin de Graniboules à Beauregard, les travaux ont été attribués à l'entreprise DELMAS pour un montant 59 630 € HT. Pour mémoire, l'estimation initiale était de l'ordre de 72 000 € HT. Les travaux devraient démarrer début juillet.

Quant aux travaux de l'ancienne école de Beauregard, la société ALZUR va procéder prochainement au remplacement des portes et fenêtres, suivra la rénovation de l'appartement avant la relocation.

PRIX DE L'EAU

Le Maire explique que l'indice du coût de construction a très faiblement augmenté et propose donc, au Conseil de maintenir le tarif actuel. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCTP

Dans les « Compétences obligatoires » des statuts de la CCTP, dans le cadre des « Actions de développement économique », s'ajoute désormais le « Soutien des activités agricoles et forestières ».

QUESTIONS DIVERSES

♦ **PATA** : la réparation des voiries (nids de poules, faïençage, etc..) devrait intervenir courant juillet.

♦ **Fête du pain** : il est rappelé que celle-ci a lieu le 3^{ème} dimanche d'août. Cette année, elle se fera autour du four à pain de Vareilles.

♦ **Inauguration des éoliennes** : Le Maire rappelle que toute la population de la Fage Montivernoux et du Fau de Peyre est invitée le 18 juin à midi pour l'inauguration du Parc éolien du Truc de l'Homme. Celle-ci aura lieu sur le site. Un chapiteau de 20 m sur 10 m sera installé pour le buffet campagnard et des chaises mises à disposition des participants.

Jeu : Les enfants des communes de la Fage Montivernoux et du Fau de Peyre sont invités à participer à un concours de dessin sur le thème de l'éolien.

1^{er} prix : un VTT (veuillez envoyer/déposer vos dessins à la mairie du Fau de Peyre, le mardi 16 juin).

La séance est levée à 22 h 45

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT